



L'accord de consortium dans Horizon Europe





Agenda

- ▶ Notre équipe
- ▶ Notre mission et nos services
- ▶ L'Accord de Consortium dans Horizon Europe
- ▶ Le modèle DESCÀ
- ▶ Gérer son accord de consortium



Notre équipe

Notre équipe

Francisco Santana Ferra
Coordinator and manager, Legal and Finance

Carine Petit
Advisor Biotech, Food, Environment, Climate, Space

Valentina Albarani
Advisor Health, EIC/EIT

Sixtine Desrousseaux de Medrano
Advisor Defence, Aeronautics, Industry,
Advanced Materials, Nuclear

Mélina Di Matteo
Advisor Digital, Security, Creative Industries

Jean-Jacques Lemaire
Advisor Energy, Mobility, Raw Materials

Jennifer Lecluse
Senior Communication Officer





Mission et services du NCP Wallonie

  Maximiser la participation des entreprises (et des PME), des universités, des centres de recherche wallons aux programmes de recherche et innovation européens



INFORMER

- Information sur les financements
- Relais des actualités européennes
- Success stories
- Newsletter
- Agenda des événements



ACCOMPAGNER

- Accompagnement **gratuit** de l'idée à la soumission du projet
- Relecture de propositions
- Questions juridiques et financières



CONNECTER

- Mise en contact avec des partenaires étrangers
- Relais et représentation à des événements de réseautage

← Legal and Finance →



Mission du NCP Wallonie



INFORMER

- Information sur les financements
- Relais des actualités européennes
- Success stories
- Newsletter
- Agenda des évènements

- ▶ Diffuser les informations générales et spécifiques sur Horizon Europe, y compris les conditions de participation, les possibilités et les conditions de soumission des propositions, les possibilités de financement d'Horizon Europe offertes par les piliers du programme ainsi que les missions ou les partenariats
- ▶ Organiser des activités d'information et de promotion - en liaison avec les services de la Commission, le cas échéant - par exemple des journées d'information, des séminaires, des conférences, des newsletters, site web, événements de réseautage, etc.





Mission du NCP Wallonie



ACCOMPAGNER

- Accompagnement **gratuit** de l'idée à la soumission du projet
- Relecture de propositions
- Questions juridiques et financières

- ▶ Soutenir et accompagner les chercheurs et les organisations, en particulier les nouveaux acteurs et les PME, en vue d'accroître et d'améliorer leur participation wallonne à Horizon Europe.
- ▶ Aide à l'enregistrement sur la plateforme Funding and tender (PIC), aide dans l'assignation des rôles (LEAR, LSIGN, FSIGN...), SME self assessment (comment procéder, documents à fournir...)
- ▶ Aide pour comprendre un call ; les documents importants (priorité de l'UE, plan stratégique de la Commission sur la thématique...), les flagships,...
- ▶ Accompagnement pré-award et post-award : sélection des financements adéquats, relecture de projets, aide à la soumission électronique du projet, Consortium Agreement (préparation, analyse et validation); reporting technique et financier intermédiaire, final etc...





Mission du NCP Wallonie



CONNECTER

- Mise en contact avec des partenaires étrangers
- Relais et représentation à des évènements de réseautage

- ▶ Recherche de partenaires pour intégrer ou coordonner un consortium, notamment en utilisant les bases de données de la Commission, le réseau des NCP en Europe, les réseaux de coopération, des services de partenariat comme EEN
- ▶ Organisation et participation à des événements de réseautage (accompagner ou présenter les acteurs de l'écosystème wallon)



Un programme-clef : Horizon Europe

HORIZON EUROPE



* The European Institute of Innovation & Technology (EIT) is not part of the Specific Programme

+ Partenariats : EuroHPC, Circular bio-based Europe, Clean Aviation, Clean Hydrogen, Europe's Rail, Innovative Health Initiative, Key Digital Technologies.

+ Missions.

Autres programmes suivis



Qu'est-ce qu'un accord de consortium ?

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



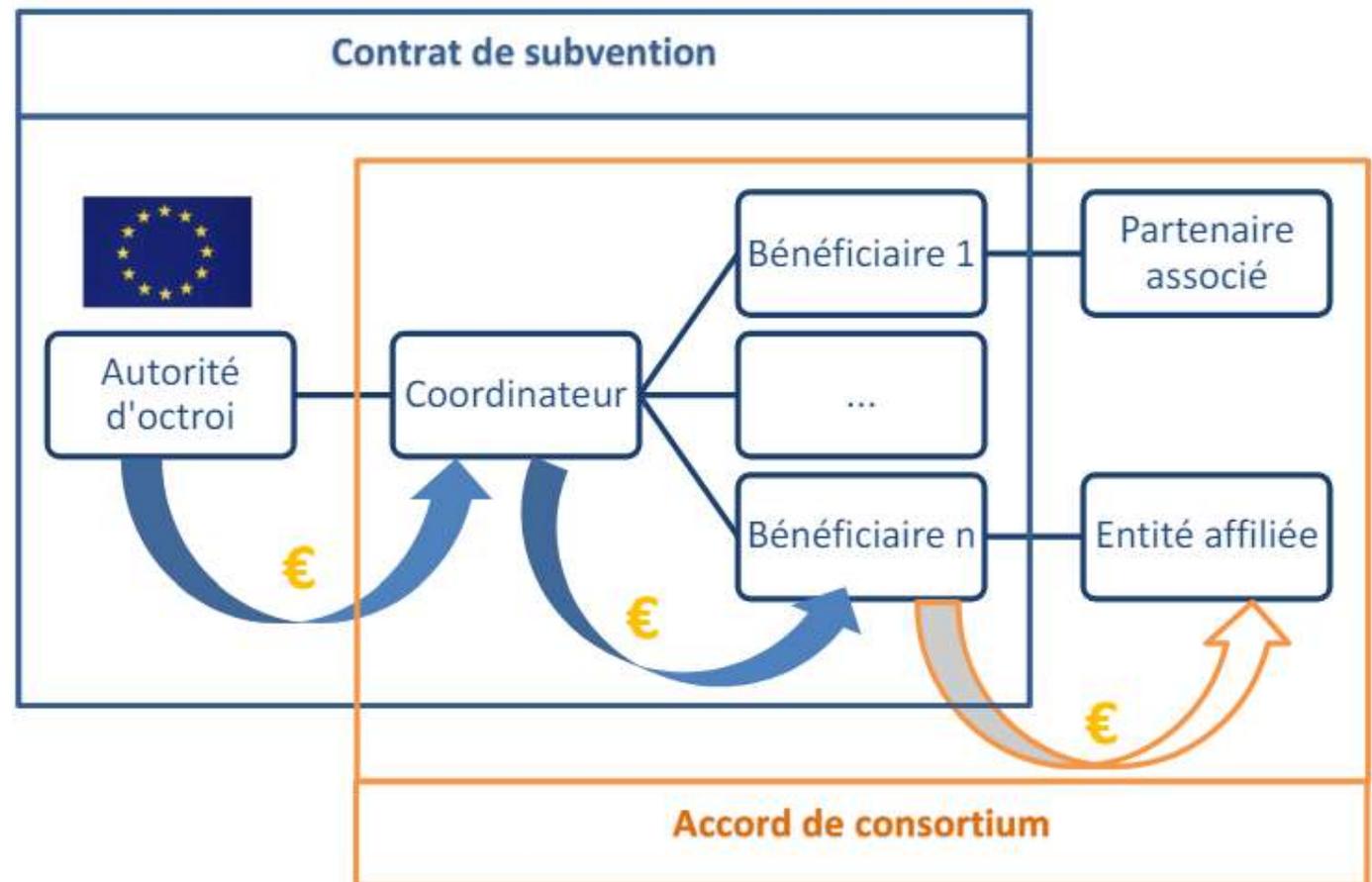
- ▶ Un accord de consortium est un contrat juridique signé entre les différents partenaires d'un projet de recherche et d'innovation collaboratif financé par Horizon Europe. Il définit les droits et obligations de chaque partenaire, ainsi que la manière dont le projet sera géré.
- ▶ La conclusion d'un accord de consortium est obligatoire pour tous les projets collaboratifs Horizon Europe qui regroupent au moins trois partenaires de trois États membres ou États associés au programme-cadre.



L'accord de consortium dans l'organisation contractuelle d'un projet Horizon Europe

Le positionnement de l'accord de consortium dans l'organisation contractuelle d'un projet Horizon Europe peut être schématisé comme suit :

Organisation contractuelle d'un projet Horizon Europe



L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



A quoi sert et que doit contenir un accord de consortium ?

Un consortium agreement sert principalement à deux objectifs :

► 1. Définir les droits et obligations de chaque partenaire du consortium

L'accord de consortium précise les responsabilités de chacun vis-à-vis du projet. Cela inclut :

- La contribution attendue de chaque partenaire (financière, technique, ressources humaines, etc.)
- Le rôle et les tâches spécifiques de chaque partenaire dans la réalisation du projet
- Le processus décisionnel au sein du consortium (vote à la majorité, unanimité, etc.)
- La répartition des bénéfices escomptés et des résultats du projet (propriété intellectuelle, publications, etc.)

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



Que doit contenir un un accord de consortium ?

► 2. Etablir le cadre de gestion du projet collaboratif

L'accord de consortium définit les règles de fonctionnement du consortium et précise comment le projet sera géré. Cela inclut :

- La structure de gouvernance du consortium (comité de pilotage, responsable de projet, comité éthique, comité scientifique, etc.)
- Les procédures de rencontres, de communication et de reporting entre les partenaires
- La gestion du budget et des finances du projet
- La résolution des conflits potentiels entre les partenaires
- Les modalités de modification de l'accord de consortium en cas de besoin

En résumé, le consortium agreement est la pierre angulaire de tout projet collaboratif Horizon Europe. Il permet de garantir la transparence, la collaboration efficace et la protection des intérêts de tous les partenaires impliqués dans le projet.

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



Points d'attention lors de la constitution d'un accord de consortium

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



► 1. Choix des partenaires (préalable)

- Compétences et expertise: assurez-vous que chaque partenaire possède les compétences et l'expertise nécessaires pour contribuer efficacement au projet.
- Complémentarité: recherchez des partenaires dont les compétences et l'expertise se complètent mutuellement.
- Confiance et collaboration: choisissez des partenaires avec lesquels vous avez une relation de confiance et qui sont disposés à collaborer efficacement.

► 2. Définition des objectifs et du champ d'application du projet (préalable)

- Objectifs clairs et mesurables: les objectifs du projet doivent être clairs, concis et mesurables.
- Champ d'application bien défini: le champ d'application du projet doit être clairement défini afin d'éviter les malentendus.
- Livrables spécifiques: définissez des livrables spécifiques et mesurables qui seront produits au cours du projet.



Points d'attention lors de la constitution d'un accord de consortium

L' Accord de Consortium dans Horizon Europe



- ▶ **3. Répartition des tâches et des responsabilités (préalable)**
 - ▶ Répartition équitable des tâches: répartissez les tâches et les responsabilités de manière équitable entre les partenaires, en tenant compte de leurs compétences et de leur expertise.
 - ▶ Responsabilités claires: définissez clairement les responsabilités de chaque partenaire pour chaque tâche.
 - ▶ Mécanismes de coordination: mettez en place des mécanismes de coordination efficaces pour garantir que les partenaires travaillent ensemble de manière cohérente.

- ▶ **4. Gestion du budget et des finances (préalable)**
 - ▶ Budget détaillé: établissez un budget détaillé qui décrit les coûts de chaque partenaire et les sources de financement.
 - ▶ Procédures de gestion financière claires: mettez en place des procédures claires pour la gestion des finances du projet, y compris les procédures de paiement et de reporting.
 - ▶ Contrôle financier régulier: effectuez des contrôles financiers réguliers pour vous assurer que le projet est respectueux du budget.



Points d'attention lors de la constitution d'un accord de consortium

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



► 5. Propriété intellectuelle et confidentialité

- Définir la propriété intellectuelle: définissez clairement la propriété de la propriété intellectuelle créée au cours du projet.
- Partage des résultats: définissez les modalités de partage des résultats du projet avec les partenaires et les tiers.
- Protection de la propriété intellectuelle: mettez en place des mesures de protection de la propriété intellectuelle adéquates.
- Confidentialité : protéger les informations sensibles du projet

► 6. Résolution des litiges

- Mécanismes de résolution des litiges: mettez en place des mécanismes efficaces de résolution des litiges pour résoudre rapidement et équitablement tout différend qui pourrait survenir entre les partenaires.
- Droit applicable: définissez le droit applicable à l'accord de consortium.
- Forum de résolution des litiges: définissez le forum de résolution des litiges en cas de litige.



Points d'attention lors de la constitution d'un accord de consortium

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



► 7. Communication et gestion des risques (préalable)

- Communication régulière: mettez en place des procédures de communication régulières entre les partenaires.
- Gestion des risques: identifiez les risques potentiels pour le projet et mettez en place des plans d'atténuation.
- Procédures de modification: définissez des procédures claires pour la modification de l'accord de consortium.

► 8. Conformité aux exigences du programme Horizon Europe

- Assurez-vous que l'accord de consortium est conforme à toutes les exigences du programme Horizon Europe.
- Consultez le Guide du participant Horizon Europe pour plus d'informations.

En suivant ces conseils et en prenant soin de tous les aspects juridiques et pratiques, vous pouvez vous assurer que votre accord de consortium Horizon Europe est solide et qu'il contribuera au succès de votre projet.



Le modèle DESCA

Le modèle DESCA



- ▶ Le modèle DESCA (**Development of a Simplified Consortium Agreement**) est un outil précieux pour la rédaction de votre accord de consortium Horizon Europe.

Il offre de nombreux avantages, notamment :

- ▶ **Simplicité et clarté:** Le modèle DESCA est rédigé dans un langage clair et concis, facile à comprendre pour tous les partenaires du consortium, même ceux qui n'ont pas de connaissances juridiques approfondies.
- ▶ **Exhaustivité:** Le modèle DESCA couvre tous les aspects essentiels d'un accord de consortium, y compris les droits et obligations des partenaires, la gestion du projet, la propriété intellectuelle, la résolution des litiges et la conformité aux exigences du programme Horizon Europe
- ▶ **Adaptabilité:** Le modèle DESCA peut être facilement adapté aux besoins spécifiques de votre projet en ajoutant ou en supprimant des clauses.



Le modèle DESCA

Le modèle DESCA

- **Gain de temps et d'argent:** L'utilisation du modèle DESCA peut vous faire gagner du temps et de l'argent en vous évitant de rédiger un accord de consortium à partir de zéro.
- **Reconnaissance par la Commission européenne:** Le modèle DESCA est reconnu par la Commission européenne. Son utilisation peut faciliter le processus d'évaluation de votre proposition de projet.
- **Expertise collective:** Le modèle DESCA a été élaboré par un groupe d'experts en droit des contrats et en gestion de projets collaboratifs. Il bénéficie donc de l'expertise collective de ces professionnels.

En plus de ces avantages, l'utilisation du modèle DESCA peut également contribuer à:

- Améliorer la communication et la collaboration entre les partenaires du consortium.
- Réduire les risques de litiges entre les partenaires.
- Assurer la protection des intérêts de tous les partenaires.



La gestion d'un accord de consortium

La gestion d'un accord de consortium Horizon Europe est un processus continu qui nécessite une collaboration étroite entre tous les partenaires. Il est important de mettre en place des structures et des procédures claires pour garantir que le projet se déroule conformément à l'accord. Voici quelques points clés à prendre en compte pour la gestion d'un accord de consortium:

- ▶ **Réunions régulières:** Il est important de tenir des réunions régulières avec tous les partenaires du consortium pour discuter de l'avancement du projet, des problèmes éventuels et des décisions à prendre.
- ▶ **Communication efficace:** Une communication claire et efficace est essentielle entre tous les partenaires. Cela implique de partager des informations régulièrement, de répondre aux questions rapidement et de résoudre les conflits de manière constructive.
- ▶ **Suivi des progrès:** Il est important de suivre les progrès du projet par rapport aux objectifs et aux livrables convenus. Cela permettra d'identifier les problèmes potentiels dès le départ et de prendre des mesures correctives si nécessaire.

Gérer son Accord de Consortium



La gestion d'un accord de consortium

Gérer son Accord de Consortium

- ▶ **Gestion des risques:** Il est important d'identifier les risques potentiels pour le projet et de mettre en place des plans d'atténuation. Cela permettra de minimiser l'impact des événements négatifs sur le projet.
- ▶ **Résolution des litiges:** Il est important de mettre en place des mécanismes efficaces de résolution des litiges. Cela permettra de résoudre rapidement et équitablement tout différend qui pourrait survenir entre les partenaires.
- ▶ **Modifications de l'accord de consortium:** Il peut être nécessaire de modifier l'accord de consortium de temps en temps. Cela doit être fait avec le consentement de tous les partenaires.

En plus de ces points clés, il est également important de se conformer aux exigences du programme Horizon Europe. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces exigences sur le site web de la Commission européenne:

https://commission.europa.eu/index_en



En conclusion

L'Accord de Consortium dans Horizon Europe



- ▶ L'accord de consortium est un document essentiel pour tout projet collaboratif Horizon Europe. Il est important de rédiger un accord clair et complet qui définit les droits et obligations de chaque partenaire.
- ▶ Afin de vérifier et valider votre accord de consortium vous pouvez trouver des informations et des conseils auprès du NCP Wallonie et de WE (pour la propriété intellectuelle).





Merci pour votre attention

Retrouvez-nous sur ncpwallonie.be



Wallonie
recherche
SPW

